

Le retour des maladies que l'on croyait disparues

Rougeole, tuberculose, coqueluche, gale... On croyait ces maladies disparues, elles persistent. Pour la rougeole, on parle même d'un grand retour, avec 22 000 cas recensés depuis trois ans. Depuis janvier, près de 14 500 personnes ont été touchées. Les autorités s'activent. Jeudi 13 octobre, l'Institut national de la prévention et d'éducation pour la santé (INPES) devait lancer une nouvelle campagne de communication à destination des jeunes adultes, qui perçoivent souvent à tort la rougeole comme "une maladie de l'enfance".

Au printemps, la secrétaire d'Etat à la santé, Nora Belva, s'était déjà alarmée de la couverture vaccinale insuffisante. Les zones de forte influence de la rougeole sont celles où la vaccination est plus faible, notamment dans le Sud, où les opposants à la vaccination sont bien implantés. La couverture vaccinale y atteint 80 %, alors qu'il faudrait 90 à 95 % de taux de vaccination pour enrayer la maladie.

La rougeole, qui se caractérise notamment par une forte fièvre et une toux, est une maladie très contagieuse. "Une personne rougeoleuse dans une salle d'attente contamine tout le monde car le virus est très persistant dans l'air", constate le docteur Denise Altona, de l'Institut national de veille sanitaire (InVS). Les effets sont plus graves pour les bébés, les jeunes adultes et les femmes enceintes. La maladie peut entraîner de sévères complications. Dix personnes en sont mortes depuis 2008 et il y a eu de nombreuses hospitalisations.

Les personnes nées après 1980 sont moins bien couvertes. Ayant été vaccinées, elles n'ont pas eu la rougeole quand elles étaient enfant, contrairement aux plus âgés. Mais n'ont reçu qu'une seule dose de vaccin - la double injection n'est la règle que depuis la fin des années 1990. La rougeole réapparaît donc dans cette population. "Si vous êtes nés depuis 1980 et que vous n'avez plus de carnet de santé, vous n'êtes plus protégés", alertent les autorités sanitaires. La vaccination à deux doses est la seule protection efficace, insistent-elles. Et se vacciner, c'est se protéger soi-même, mais aussi les autres.

Le feront-ils ? La question se pose. A l'Agence

régionale de santé d'Ile-de-France, on aurait aimé qu'il soit décidé de rendre le vaccin gratuit - il n'est remboursé à 100 % que jusqu'à 18 ans -, pour éviter que de jeunes adultes sans mutuelle n'y renoncent.

Au printemps, la secrétaire d'Etat à la santé, Nora Belva, s'était déjà alarmée de la couverture vaccinale insuffisante.

Pour les autorités, le défi sera d'autant plus difficile à relever que, depuis plusieurs années, les réticences aux vaccins augmentent, amplifiées par le fiasco de la campagne de vaccination contre la grippe H1N1 en 2009. Fin 2008, seuls 40 % des enfants de 2 ans avaient reçu les deux doses de vaccins nécessaires contre la rougeole, les oreillons et la rubéole (ROR).

Autre obstacle, si les enfants ont un carnet de santé à jour et à disposition, c'est loin d'être le cas des adultes. Et depuis que la France promet un dossier médical personnel (DMP) informatisé à tous, une affaire qui traîne depuis des années, il n'y a plus de réflexion sur le carnet de vaccination.

La rougeole n'est pas la seule maladie qui inquiète les experts. La gale, une affection contagieuse de la peau, est en augmentation. La coqueluche, après un pic en 2009, est dans une phase descendante mais sévit encore. "Le vaccin contre la coqueluche ne protège pas à vie, précise Emmanuel Bauchoir de l'InVS. Il est recommandé chez les parents ayant un projet d'enfants, les jeunes adultes, et les personnels soignants, dont le taux de vaccination n'est que de 20 %..."

La tuberculose aussi reste préoccupante. "On pensait qu'elle était éradiquée, que c'était une maladie du passé, et c'est vrai qu'elle a considérablement diminué au fil du temps", explique Delphine Badoine de l'InVS. Mais 5 276 cas ont encore été recensés en France en 2009. "Ce chiffre est un peu sous-estimé. Il y aurait environ 7 000 cas en France", souligne-t-elle.

Dans certaines parties du territoire, la tuberculose n'est qu'à peine stabilisée grâce aux campagnes de dépistage. Le Nord est ainsi le département le plus touché, du fait de la présence de migrants venant d'Asie, d'Afrique subsaharienne ou d'Europe de l'Est, où

l'incidence est plus forte qu'en France.

"On a en France une très mauvaise politique de lutte contre la tuberculose", s'énerve Claude Dodain (PS), maire de Clichy-sous-Bois et pédiatre. Dans sa ville, où une vingtaine de cas ont été recensés cet été, un dépistage massif vient d'être organisé (Le Monde du 29 septembre). M. Dodain reproche aux autorités sanitaires d'avoir mis l'accent, ces dernières décennies, essentiellement sur la vaccination, qui n'est pas efficace à 100 %. Il regrette aussi que la levée de l'obligation du vaccin du BCG en 2007 n'ait pas été accompagnée d'une politique de dépistage systématique, qui permettrait de détecter la présence du bacille de Koch avant même que la maladie ne se déclare. D'une façon générale, les populations précaires paient un plus lourd tribut face aux maladies contagieuses. Le moindre accès aux soins, la malnutrition, les logements suroccupés facilitent la propagation. "La couverture vaccinale est plus faible dans les populations en grande précarité, rappelle le docteur Laurent Lambaud, directeur de la santé publique de l'ARS d'Ile-de-France, qui sont en outre moins touchées par les messages de prévention." Tout l'enjeu est d'atteindre ces personnes non protégées.

Fermeture exceptionnelle du parc Barbieux

Avec l'automne vient le temps de l'entretien en profondeur pour le parc Barbieux. Il ne sera pas possible d'y flâner durant le mois d'octobre. Nul doute que nous serons émerveillés par les travaux qui y seront fait.

Lille: démantèlement d'un gang de braqueurs de centre-forts et de fourgons blindés

Une douzaine de personnes soupçonnées d'avoir attaqué à l'aide d'explosifs plusieurs centre-forts de sociétés de transport de fonds en France ont été interpellées, a-t-on appris lundi de source policière. "Quatre malfaiteurs ont été placés sous écrou, dont trois en Belgique en attente de leur extradition vers le Tribunal de grande instance (TGI) de Lille", a indiqué la direction centrale de la police judiciaire (DCPJ), dans un communiqué.

Selon les enquêteurs, cette équipe avait tenté d'attaquer à l'explosif le centre-fort de la Brinks

le 18 février 2011 à Beaumont (Puy-de-Dôme). Les malfaiteurs cagoulés et armés n'avaient pas réussi à percer le mur d'enceinte du bâtiment et étaient repartis bredouilles.

En revanche, cinq hommes armés et cagoulés avaient réussi à pénétrer dans le centre-fort de la société Loomis à Villers Semeuse (Ardennes) le 15 juin 2011 avant de faire exploser plusieurs coffres avec des explosifs. Ils étaient repartis avec un butin estimé à 1,4 million d'euros.

Enfin, à Orly (Val-de-Marne), une dizaine d'hommes munis d'armes lourdes avaient attaqué le centre-fort de la société Loomis. Ils avaient posé deux charges explosives sur des portes et avaient pu accéder à la zone de chargement des fourgons blindés. Ils s'étaient enfuis en emportant un butin estimé à 7 millions d'euros. Lors de cette attaque l'un des employés de la société avait été tué par la déflagration.

"L'enquête, menée en France et en Belgique, dans le cadre d'une Equipe Commune d'Enquête (ECE) avec la PJ de Bruxelles, a permis d'identifier une équipe de malfaiteurs très organisés", précise encore la DCPJ. Parmi eux se trouve le cerveau présumé du gang, un quadragénaire "non relié au grand banditisme" et "déjà connu pour une affaire d'usage d'engins explosifs".

Ce dernier qui serait l'artificier de la bande, a été interpellé le 13 octobre dans un hôpital, à Bruxelles (Belgique), où il était enregistré sous un faux nom. Son ADN aurait été retrouvé au centre-fort d'Orly où il aurait été blessé.

"Les perquisitions ont permis de retrouver des éléments matériels liés aux surveillances que cette équipe effectuait sur leurs cibles et de démanteler leur logistique qui constituait en la location de gîtes ruraux dans les environs de leurs cibles", ajoute la DCPJ. D'autres membres de ce gang sont encore recherchés.

Baptisée "Vulcano", l'enquête a été conduite sous l'égide de deux magistrats de la Juridiction interrégionale spécialisées (Jirs) de Lille et coordonnée par l'Office central de lutte contre le crime organisé (OCLCO) de la DCPJ avec "les Services régionaux de la police judiciaire (SRPJ) de Reims, de Clermont-Ferrand, de la direction interrégionale (DIPJ) de Lille, ainsi que la Brigade de répression du banditisme (BRB)" de la PJ parisienne. AP

Le Copacabana récolte des fonds pour les sans-abri

Afin de sensibiliser les noctambules, la discothèque organise le 29 octobre une soirée à thème afin que le sort des sans-abris s'améliore quelque peu malgré l'arrivée du froid hivernal. Les fonds seront reversés à plusieurs associations caritatives qui œuvrent dans la région Nord/Pas-de-Calais. Le prix de l'entrée est libre, vous pouvez aussi amener vêtements, couvertures, nourriture. Les dons financiers sont bien entendus acceptés. Venez nombreux !

Un tableau de maître rendu près de 75 ans après son vol

Spolié par les Nazis durant la seconde Guerre Mondiale, le tableau de maître "Les maîtres de la guilde des orfèvres à Amsterdam en 1701" va être rendu ce mardi par un casino allemand.

Un tableau du néerlandais Juriaen Rob fils (1665-1745) vieux de plus de 300 ans va être rendu ce mardi à ses légataires après avoir été volé durant la seconde Guerre Mondiale. A l'époque, les Nazis avait récupéré toutes les œuvres du marchand d'art juif Max Beling. Contraint de fermer boutique en décembre 1937, il s'était enfuit vers Londres puis le Canada après avoir été contraint par la Gestapo d'abandonner ou céder ses tableaux, explique l'université canadienne Concordia. C'est un casino allemand, dont le nom n'a pas été révélé, qui va remettre ce bien.

"C'est la première fois qu'un établissement allemand nous retourne une toile", a assuré à l'AFP le directeur des projets spéciaux de cette université de Montréal, Clarence Epstein. "C'est la preuve que l'Allemagne commence vraiment à accepter que la spoliation des œuvres d'art est quelque chose d'important et de prioritaire pour elle". L'œuvre qui sera remise aux universités de Montréal et de Jérusalem est un tableau intitulé "Les maîtres de la guilde des orfèvres à Amsterdam en 1701". C'est une photographie de Max Beling avec ce tableau qui a convaincu le casino de rendre l'œuvre.

Grève des pompiers de Roubaix

Afin de montrer leur mécontent quant aux coupes budgétaires dont ils sont victimes, les pompiers ont déposé en préfecture un préavis de

grève. Ils comptent bien entendu sur la symbolique du geste afin de faire plier la mairie, puisque leur statut les oblige à intervenir. Un membre de la caserne, sous couvert d'anonymat a bien voulu nous dire quelques mots:

« Nos conditions de travail ne cessent d'empirer. Nous avons déjà à supporter l'accueil dans certains quartiers, cailloux, et même un réfrigérateur nous a été lancé du haut d'une tour ! S'ajoute maintenant le non remplacement des véhicules qui vieillissent et ne fonctionnent plus correctement. On en arrive même à manquer de gants ou d'oxygène ! Le jour où nous n'arriverons pas à sauver quelqu'un par manque de matériel ou parce qu'un véhicule n'a pas démarré, les plaintes se retourneront contre nous, et pas la mairie ni la région. Nous ne pouvons pas laisser passer ça ! Honte à vous, mesdames et messieurs les politiques ! »

Crowne Plaza de Lille : la demande de dépaysement fait scandale

L'arrivée du procureur général Olivier de Ballast à la cour d'appel de Douai est pour le moins fracassante. Nommé en urgence le 20 octobre dans le Nord alors qu'il s'apprêtait doucement, mais sûrement à rejoindre la Cour de cassation, le haut magistrat vient de déclencher tout juste huit jours après sa prise de fonctions une véritable tornade judiciaire.

Cet ancien procureur général d'Amiens, qui possède une bonne réputation dans la magistrature, a adressé, mardi, une requête à la chambre criminelle de la Cour de cassation en vue du dessaisissement des deux juges d'instruction lillois qui enquêtent sur l'affaire du Crowne Plaza. Le motif ? Les juges actuels ne pourraient plus enquêter sereinement sur une affaire dans laquelle sont mêlés un avocat local réputé, Me Emmanuel Buglaire, et un patron de la sûreté urbaine, Jean-Christophe Lamarle. Un coup de tonnerre, une gifle pour les deux juges d'instruction qui enquêtent méthodiquement et implacablement depuis huit mois sur cette affaire sulfureuse. Ils ont appris la nouvelle par la presse... alors que, selon nos informations, la demande initiale du procureur du TGI de Lille au parquet général de Douai avait été formulée depuis déjà une semaine.

"C'est un enterrement de première classe"

L'annonce par RTL de cette demande de délocalisation de l'affaire provoque une levée de boucliers de la part de certains avocats de la défense et de syndicats de la magistrature. Le premier à réagir mardi soir a été Frank Berton, l'avocat de Jean-Vianney Flackx, le directeur du Crowne Plaza. "Il n'y a pas meilleur moyen pour étouffer une affaire et porter atteinte à l'indépendance de la justice. C'est un enterrement de première classe de ce dossier", déplore-t-il. Avant d'enfoncer le clou : "On ne me fera pas croire qu'on découvre seulement aujourd'hui que des avocats et des policiers apparaissent impliqués ! Le problème, c'est que des responsabilités beaucoup plus importantes allaient être mises en exergue. Et pendant ce temps, mon client dort en prison. C'est une honte !"

Une colère partagée par son confrère Éric Degans-Marlette, avocat de David Rouquit, directeur d'une filiale d'Eiffage et co-organisateur des rendez-vous tarifés avec Dominique Xavier Kahn : "Est-ce que les décisions prises jusqu'ici par les juges ont été partiales ? Non, tout cela n'est pas convaincant. Les vraies raisons sont ailleurs...", soutient le conseil dans La Voix du Nord, le journal local.

Côté syndicats de magistrats, on dénonce une demande "regrettable" et "incompréhensible". "Il existe des dizaines d'affaires où des policiers ou des avocats sont mis en cause, et, à ce que je sache, il n'y a pas de demande de dépaysement du dossier", observe Christophe Rognart, le président de l'USM (Union syndicale des magistrats). "Les motifs évoqués sont incompréhensibles, sans doute faut-il chercher ailleurs les vraies raisons. Peut-être dans le fait que l'affaire était en train de franchir un palier sensible. Ce n'est pas bon pour l'indépendance de la justice", poursuit-il. Même son de cloche du côté du Syndicat de la magistrature. "C'est un acte que le parquet ne fait jamais, sauf en cas d'affaires sensibles et politiques. Le procureur prend le risque de discréditer deux magistrats indépendants", déplore Mathieu Malduelle, son secrétaire général.

Le Syndicat national des magistrats-FO est à l'unisson : "Si, à chaque fois que des personnalités locales sont mises en cause, on doit dépayser une affaire, on n'arrêterait pas",

regrette Emmanuel Pommas, le secrétaire général du Syndicat national des magistrats-FO, qui s'est fendu d'un communiqué. Le représentant FO des magistrats met en avant le montant financier et le retard judiciaire que représenterait la délocalisation du dossier. "La juridiction interrégionale spécialisée (Jirs) la plus proche est à Nancy ! Imaginez ce que cela va coûter. Par ailleurs, le temps que de nouveaux juges, de nouveaux enquêteurs, ingurgitent le dossier, il se passera des mois."

Tension entre le parquet de Lille et l'instruction Dans cette affaire, huit personnes ont déjà été mises en examen. Parmi celles-ci figurent le propriétaire de l'hôtel Crowne Plaza ainsi que des responsables de l'établissement, un avocat et le commissaire Jean-Christophe Lamarle, chef de la sûreté départementale du Nord. Ce dernier est soupçonné d'avoir participé à la mise en relation de prostituées avec Dominique Xavier Kahn. Autre personnage inculpé : le patron d'une filiale d'Eiffage, qui aurait reconnu avoir réglé des frais liés à des parties fines auxquelles auraient notamment participé l'ancien patron du Fonds monétaire international et Jean-Christophe Lamarle. Le groupe de BTP a déposé, lundi, une plainte avec constitution de partie civile pour abus de biens sociaux, qui vise notamment l'entrepreneur.

Faut-il voir dans la demande de dessaisissement des juges la tension qui règne depuis une dizaine de jours entre le parquet de Lille et l'instruction ? Selon nos informations, en mettant en examen le commissaire divisionnaire Jean-Christophe Lamarle, les juges d'instruction auraient froissé le parquet qui souhaitait que le grand flic soit entendu sous le régime de témoin assisté. Autre divergence d'esprit à propos du cas de l'avocat Emmanuel Buglaire. Les juges avaient demandé son incarcération, le parquet, lui, ne l'avait pas requise. Une chose est sûre : ni l'avocat d'Emmanuel Buglaire ni le conseil de Jean-Christophe Lamarle n'ont déposé une quelconque plainte pour partialité des juges.

La chambre criminelle de la Cour de cassation a désormais dix jours pour statuer sur la demande de dessaisissement des juges lillois. La polémique risque fort d'enfler...

Bagarre mortelle au Golden Wave

Ce bar, connu pour être un repère de la faune métalo-gothique de la capitale des Flandres s'est transformé en arène sanglante ce jeudi 13 octobre. Une bande, semble-t-il originaire de Hem, composée d'une vingtaine d'individus, s'est rendue en force dans le bar vers 1h du matin. Le videur a été pris à parti, s'en est suivie une violente échauffourée entre les clients, qui n'ont eu d'autre choix que de se défendre, et les voyous. De nombreux coups, y compris à l'arme blanche ont été échangés. Une jeune cliente, d'une vingtaine d'années a pris un coup de couteau en plein cœur. Les secours, une fois arrivés sur place, n'ont pu que constater la mort de la victime. Le bar sera fermé pendant environ un mois, le temps que l'enquête soit bouclée, et les travaux de réparation soient effectués. Tout témoin capable d'identifier les agresseurs est prié de contacter le commissariat central de Lille.

Le n°2 de la Police dans le Nord en garde à vue

Jean-Claude Menon est interrogé par la police des polices dans le cadre de l'enquête pour proxénétisme à Lille. Révélations.

Nouveau coup de tonnerre dans la maison police. Après le commissaire divisionnaire Jean-Christophe Lamarle, patron de la sûreté urbaine de Lille, c'est au tour de son supérieur hiérarchique, Jean-Claude Menon, directeur départemental de la sécurité publique (DDSP), d'être placé en garde à vue dans l'affaire de proxénétisme dite du Crowne Plaza.

Le numéro deux de la police dans le Nord (derrière le préfet) est interrogé depuis ce matin à Paris par l'Inspection générale de la police nationale (IGPN), la "police des polices", les "boeufs-carottes" dans le jargon. Le DDSP est entendu sur un voyage à Washington au cours duquel a été organisée une rencontre entre Dominique Xavier Kahn et des prostituées. Le haut fonctionnaire avait effectué ce voyage en compagnie de Jean-Christophe Lamarle, son ami et subordonné, déjà mis en examen pour proxénétisme aggravé en bande organisée et recel d'abus de biens sociaux, placé sous contrôle judiciaire et suspendu.

Circulation

La voie rapide urbaine D656, reliant Lille à Roubaix, sera fermée du 28 au 30 octobre pour entretien, dans les deux sens de circulation. Évitez donc le secteur autant que possible, et prévoyez d'importantes nuisances routières, car le trafic engorgera les routes avoisinantes, en ce week-end où beaucoup de gens profitent de la fête de la Toussaint pour visiter leurs morts ou partir en vacances.

Manifestation des proches de disparus

Suite à la récente vague de disparitions et l'efficacité toute relative, pour ne pas dire nulle des forces de police, les proches des disparus ont manifesté leur mécontentement devant le commissariat central puis la mairie. Les manifestants ont été délogés manu-militari par les forces de police, mais ont eu l'occasion de pouvoir s'entretenir avec un représentant de la mairie qui s'est efforcé de les rassurer et de les calmer. Malheureusement pour lui, les manifestants, quelque peu échaudés par l'attitude policière l'ont roué de coups. Il s'en tire avec de nombreuses contusions, un bras dans le plâtre, et une interruption temporaire de travail d'un mois. Plainte a été déposée pour coups et blessures volontaires.